

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 27 avril 2026 à 20 h 00
MOULIN 9 de NIEDERBRONN-LES-BAINS

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 37

Date de la convocation : 21 avril 2026

Nombre de pouvoirs : 1

Absents excusés : 1

Quorum : 19

Membres présents :

MMES LEICHNAM, WENGER, LEININGER, LOPEZ, WAECHTER, ZIMMER, ANWEILLER, MAECHLER, KERFRIFEN, BUCHI, KRAEHN, BACH, JOST, KELLER.

MM. HERZOG, FROELICH, VOGT, BECK, INGWEILER, KLIEBER, SCHALBER, GRAF, OTT, SOMMER, WAGNER, DAUL, BETTINGER, DOHRMANN, ROSIO, HASSENFRATZ, FUHRER, LAFLEUR, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, MEYER.

Pouvoirs :

Mme Carole NORTH a donné pouvoir à Alphonse MEYER.

Membres absents :

Mme Carole NORTH de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/041 : Désignation de 2 délégués à l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace)

Le Président rappelle que l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, chargé d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement.

Il intervient en appui des communes et intercommunalités pour faciliter la maîtrise foncière, notamment par l'acquisition, le portage et la gestion de biens immobiliers ou fonciers, en amont de projets d'aménagement publics.

L'EPF Alsace contribue ainsi à la réalisation de projets d'intérêt général, tels que le développement de l'habitat, la revitalisation des centres-bourgs, le développement économique ou encore la reconversion de friches.

Il permet aux collectivités de disposer de temps et de moyens pour élaborer et concrétiser leurs projets, en assurant une gestion transitoire du foncier dans l'attente de sa requalification.

L'établissement public foncier d'Alsace constitue ainsi un outil stratégique au service des politiques d'aménagement du territoire et du développement local durable en Alsace.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire est appelé à désigner deux délégués au sein de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace).

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace) ;

Vu les candidatures de MM. Philippe ROSIO et Jean KLIEBER ;

Vu la note de synthèse ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire procède, au scrutin secret, à l'élection des délégués de l'Établissement Public Foncier d'Alsace :

Election du délégué titulaire :

Candidat : M. Philippe ROSIO

RESULTAT DU VOTE :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	37
f. Majorité absolue :	19
g. Nombre de suffrage obtenus par le candidat :	37

Election du délégué suppléant :

Candidat : M. Jean KLIEBER

RESULTAT DU VOTE :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	37
f. Majorité absolue :	19
g. Nombre de suffrage obtenus par le candidat :	37

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260427-DEL2026-041bis-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026



Le Conseil communautaire, après délibération :

- désigne les conseillers communautaires suivants représentants de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains auprès de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace) : MM. Philippe ROSIO et Jean KLIEBER.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13/05/2026
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260427-DEL2026-041bis-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

